



# La lettre de la sécurité routière de la Creuse



Philippe CHOPIN  
Préfet de la Creuse



## ÉDITO

Malgré le renforcement des actions de sécurité routière sur le terrain, le bilan de fin d'année voit le nombre de tués croître de 3 en 2014 à 7 en 2015, alors que le nombre d'accidents est pratiquement identique sur les deux années. Le nombre de blessés hospitalisés est également en augmentation passant de 38 à 44.

L'alcool reste la première cause d'accidents mortels sur les routes de France, mais la prise de stupéfiants, la vitesse, l'inattention sont également des facteurs très importants d'accidents.

L'ensemble des outils à la disposition des services de l'État est mobilisé, tant sur le volet préventif que sur le volet répressif. Les actions de prévention, les contrôles routiers, mais aussi la fermeté quant au respect de la loi font pleinement partie de la stratégie déployée en matière de sécurité routière.

Il est essentiel que l'État, le Conseil départemental et les communes travaillent en partenariat dans la lutte contre l'insécurité routière qui n'est pas une fatalité.

À cet effet, le prochain forum sécurité routière se déroulera le 27 janvier afin d'élaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs, les actions de prévention de sécurité routière 2016.

Je forme le vœu que 2016 sera l'année qui illustrera et confortera par ses bons chiffres la mobilisation des acteurs de sécurité routière dans le département.

**Ensemble, continuons à faire progresser la sécurité routière.**

## Les chiffres de l'accidentologie en novembre / décembre 2014 et 2015

Période	Accidents			Tués			Blessés hospitalisés			Blessés non hospitalisés		
	2014	2015	+/-	2014	2015	+/-	2014	2015	+/-	2014	2015	+/-
Nov.	4	6	+	0	0	=	5	6	+	3	5	+
Déc.	3	4	+	0	0	=	3	4	+	2	4	+

### Nouveau chargé de mission deux roues motorisées

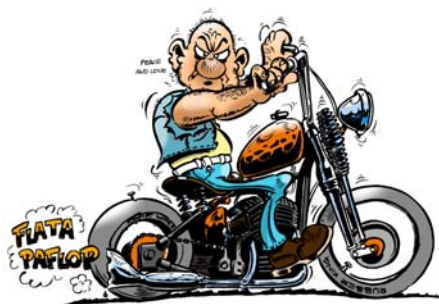


**Laurent Chavant**, de la brigade motorisée de Guéret, a été nommé « chargé de mission deux roues motorisées »

## ACTION À VENIR

Journée « **reprise du guidon** »  
le dimanche 17 avril 2016

Inscription et information  
au 06 25 42 21 99



### Nouveau délégué départemental de la Sécurité Routière



**Michel Dubreuil**, ancien motard de la Gendarmerie, aujourd'hui retraité, a été nommé délégué départemental de la Sécurité Routière pour la Creuse

## Gilet de sécurité pour les deux roues

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les motards devront détenir sur eux ou dans un rangement de leur véhicule un gilet de haute visibilité.

En cas d'arrêt d'urgence, ils devront le porter au moment de la descente de leur deux ou trois roues afin d'améliorer leur visibilité. Le respect de cette obligation pourra être contrôlé par les forces de l'ordre et sanctionné par une amende.

Les contrevenants encourront une amende de 11 euros en cas d'absence de gilet à bord, de 135 euros s'ils ne le portent pas à la suite d'un arrêt d'urgence.

Pour rappel : les cyclistes roulant de nuit hors agglomération ou de jour par mauvaises conditions de visibilité doivent porter sur eux un gilet de sécurité fluorescent.



## Port du casque à vélo pour les moins de 12 ans



Il est l'accessoire de sécurité indispensable à deux-roues. Le gouvernement a misé sur la sensibilisation et la prévention dès le plus jeune âge. « Les enfants de moins de 12 ans seront quant à eux prochainement obligés de porter un casque quand ils font du vélo »

*En 2014, 16 enfants de moins de 15 ans ont été tués au guidon de leur deux-roues. Le port du casque réduit de 70% le risque de blessure à la tête.*

## Les mesures de prudence à garder à l'esprit en hiver

Le début de l'hiver a été particulièrement doux. Ces conditions météo ne doivent pas faire oublier les règles basiques de la conduite hivernale, à savoir :

Adoptez une conduite souple - Roulez doucement et prévoyez plus de temps pour votre trajet - Anticipez - Augmentez les distances de sécurité - Empruntez les accès principaux - Respectez les agents de d'intervention et leurs engins - S'informer sur les conditions de trafic...



## Les 10 ans de « SAM »



« Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » SAM a soufflé vendredi 18 décembre ses dix bougies. Depuis sa toute première apparition à la radio et sur Internet le 18 décembre 2005, le personnage sympathique à la tête ronde a épargné des dizaines de milliers de vies en faisant la fête sans boire d'alcool pour raccompagner ses amis en toute sécurité.

## Vos démarches en ligne

[www.antai.fr](http://www.antai.fr) le site qui vous permet de réaliser vos démarches en ligne et de suivre l'avancement de votre dossier.

Les principes du contrôle automatisé et de l'amende ont été mis en place pour dissuader les conducteurs de mettre en danger leur vie et celle des autres.

Chaque jour, 9 personnes se tuent sur les routes de France et 110 sont gravement blessées.

Une infraction sanctionnée par une perte de point (s) doit être considérée comme une alerte.

Elle a pour fonction de rappeler au conducteur qu'un manquement à la règle, même par inattention, peut avoir des conséquences graves. En changeant notre manière de conduire, en respectant mieux le Code de la route, en adoptant une conduite vigilante et apaisée, **nous pouvons éviter les drames de la route.**

